

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Août 2022
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt-deux et le onze du mois d'août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Andréa BENET, Sébastien BOUETTE, Bastien CANET, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY, Sylvie SERGAS.

Absent excusé : M. Ludovic CANIZARES (procuration à Philippe DE BRUYN).

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Date convocation : 8 Août 2022

Le compte rendu de la séance du 27/06/2022 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Fermeture du Chemin de la Bedosse par M. JOORIS et vente de la parcelle B 941**

Madame le Maire rappelle les faits depuis la décision du Conseil Municipal d'accepter un échange de chemin avec M. Benoît JOORIS, à savoir : M. JOORIS devait faire intervenir une entreprise pour faire le chemin donné à la commune, une décennale aurait couvert la commune en cas de malfaçon, M. JOORIS a finalement fait le chemin en régie donc aucune assurance pour la commune.

Dès que le nouveau chemin a été créé, M. JOORIS a bloqué l'ancien accès par sa campagne, maintenant M. JOORIS a aussi fermé le nouveau chemin, bloquant ainsi tout accès aux parcelles situées en dessus de sa campagne. Un huissier va être appelé afin de constater la fermeture de ces 2 accès.

En ce qui concerne la parcelle B 941, Madame le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 11/2022 du 11 Avril 2022 par laquelle il avait été décidé de vendre à M. Benoît JOORIS une partie de la parcelle de lande cadastrée B 941 pour environ 3ha au prix de 2 700 €, avec à la charge totale de M. JOORIS les frais de géomètre pour la division parcellaire avec bornage et les frais de notaire.

Mme le Maire donne lecture du mail de Monsieur Benoît JOORIS du 4/08/2022, il propose à la Mairie de partager pour moitié les frais de géomètre pour effectuer la division de la parcelle B 941 avec bornage.

Après un vote le Conseil municipal décide avec 1 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention de refuser la proposition de M. Benoît JOORIS, à savoir le partage pour moitié des frais de géomètre pour effectuer la division de la parcelle B 941 avec bornage.

Etant donné que M. JOORIS Benoît n'accepte pas la proposition faite par délibération n° 11/2022 du 11 Avril 2022 Mme le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la vente d'une partie de cette parcelle B 941. Le Conseil municipal décide avec 2 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention de refuser la vente d'une partie de cette parcelle B 941 à M. Benoît JOORIS.

La séance est levée à 20 h